

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Identifiant unique de formulation : 0J7C-SUMH-8G05-90AJ

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Le MD 550 est une préparation spéciale antimicrobienne prête à l'emploi, pour le nettoyage et l'entretien des crachoirs dans les cabinets dentaires.

Catégorie de produits [PC]

PC 35 - Produit de lavage et de nettoyage

Usages déconseillés

Néant, à l'utilisation appropriée.

Remarque

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

orochemie GmbH + Co. KG

Rue : Max-Planck-Straße 27

Code postal/Lieu : 70806 Kornwestheim

Téléphone : +49 7154 1308-0

Télécopie : +49 7154 1308-40

Contact pour informations : DÜRR DENTAL SE, Höpfigheimer Str. 17, 74321 Bietigheim-Bissingen, Germany

Tel: +49 7142 705-0, Fax: +49 7142 705-500, info@duerrdental.com
en France:

DÜRR DENTAL FRANCE S.A.R.L., 71 Rue des Hautes Pâtures, 92 000 Nanterre, France, infodurrfr@duerrdental.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

INT: +49 6132 84463 (24 h/7 d)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3 Autres dangers

Le mélange contient < 0,1 % de substances ayant des propriétés potentielles de perturbation endocrinienne. Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

MD 550 contient alcools, agents de surface non-ioniques, acides organiques, salicylate de benzyle, matières odorantes et agents auxiliaires dans une solution aqueuse.

Composants dangereux

ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43 ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids : $\geq 40 - < 45$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319
Limites de concentrations spécifiques: Eye Irrit. 2 ; H319: C ≥ 50 %

MONOHYDRATE DE ACIDE CITRIQUE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457026-42 ; N°CE : 201-069-1; N°CAS : 5949-29-1

Poids : $\geq 3 - < 8$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H335

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25 ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Poids : $\geq 1 - < 5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

ALKOXYLATES D'ALCOOL GRAS ; Numéro d'enregistrement REACH : 02-2119552554-37 ; N°CAS : 111905-53-4

Poids : $< 0,25$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Acute Tox. 4 ; H302 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 3 ; H412

Limites de concentrations spécifiques: (M Acute=1)

BENZYL SALICYLATE (SALICYLATE DE BENZYLE) ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119969442-31 ; N°CE : 204-262-9; N°CAS : 118-58-1

Poids : $< 0,1$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Skin Sens. 1B ; H317 Eye Irrit. 2 ; H319 Aquatic Chronic 3 ; H412

Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, faire boire immédiatement: Eau Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO2) Poudre d'extinction Jet d'eau pulvérisée Brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) n'est connu(e).

Produits de combustion dangereux

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

5.3 Conseils aux pompiers

Dans le cas d'un incendie refroidir avec l'eau les récipients.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

Pour les secouristes

Protection individuelle

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Tenir compte des consignes de sécurité et du mode d'emploi sur l'emballage en fût métallique. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des substances encourageant l'incendie et à combustion spontanée ainsi qu'avec des substances solides facilement inflammables. Ne pas stocker au voisinage de produits alimentaires.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine):	TLV/STEL (F)
Valeur limite :	5000 ppm / 9500 mg/m ³

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine):	TLV/STEL (F)
Valeur limite :	400 ppm / 980 mg/m ³

Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

DNEL/DMEL

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (local)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur limite :	950 mg/m ³
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	87 mg/kg
Facteur d'évaluation :	24 h
Type de valeur limite :	DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

Valeur limite : 206 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 114 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (local)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À court terme
Valeur limite : 1900 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 343 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 950 mg/m³
PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 319 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 89 mg/m³
Type de valeur limite : DNEL Consommateur (systémique)
Voie d'exposition : Par voie orale
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 26 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Dermique
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 888 mg/kg
Facteur d'évaluation : 24 h
Type de valeur limite : DNEL salarié (systémique)
Voie d'exposition : Inhalation
Fréquence d'exposition : À long terme
Valeur limite : 500 mg/m³

PNEC

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite : 0,96 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite : 0,79 mg/l
Type de valeur limite : PNEC (Industriel)
Voie d'exposition : Terre
Valeur limite : 0,63 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite : 3,6 mg/kg
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite : 2,9 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

Type de valeur limite :	PNEC (Intoxication secondaire)
Valeur limite :	729 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	580 mg/l
MONOHYDRATE DE ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 5949-29-1	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	0,44 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	0,044 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	3,46 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite :	34,6 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Terre)
Valeur limite :	33,1 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	> 1000 mg/l
PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0	
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau douce)
Valeur limite :	140,9 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Eaux, Eau de mer)
Valeur limite :	140,9 mg/l
Type de valeur limite :	PNEC (Industriel)
Voie d'exposition :	Terre
Valeur limite :	28 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau douce)
Valeur limite :	552 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Sédiment, eau de mer)
Valeur limite :	552 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Intoxication secondaire)
Valeur limite :	160 mg/kg
Type de valeur limite :	PNEC (Station d'épuration)
Valeur limite :	2251 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

Protection de la peau

Protection des mains

Contact de courte durée (niveau 2: < 30 min) : gants de protection à usage unique de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,1 mm.

Contact de longue durée (niveau 6: < 480 min) : gants de protection de la catégorie III selon EN 374, par ex. matière : nitrile, épaisseur 0,7 mm.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection corporelle

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

Remarques générales

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Conserver les vêtements de travail à part. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Autres mesures de protection

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

Assurer une aération suffisante.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

Couleur : incolore

Odeur : Alcool

Caractéristiques en matière de sécurité

Point de fusion/point de congélation :	(1013 hPa)		non déterminé	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)	env.	95	°C
Température de décomposition :	(1013 hPa)		non déterminé	
Point éclair :			23	°C
Température d'auto-inflammation :			425	°C
Limite inférieure d'explosivité :			3,5	Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :			15	Vol-%
Pression de vapeur :	(50 °C)	env.	160	hPa
Densité :	(20 °C)	env.	0,94	g/cm ³
Test de séparation des solvants :	(20 °C)	<	3	%
Solubilité dans l'eau :	(20 °C)		100	Pds %
pH :			2,1 - 3	
log P O/W :			non déterminé	
Temps d'écoulement :	(20 °C)	<	20	s
Seuil olfactif :			non déterminé	
Teneur en COV maximale (CE) :			42,8	Pds %
Liquides comburants :	Non applicable.			
Propriétés explosives :	Non applicable.			
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.			

9.2 Autres informations

Aucune

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Comburant.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité orale aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Par voie orale
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	DL50 (ALKOXYLATES D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 111905-53-4)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 300 - 2000 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (MONOHYDRATE DE ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 5949-29-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Souris
Dose efficace :	5400 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	10470 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5280 mg/kg
Paramètre :	DL50 (HYDROXYÉTHYLCELLULOSE, CATIONIQUE ; N°CAS : 68610-92-4)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 10000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (BENZYL SALICYLATE (SALICYLATE DE BENZYLE) ; N°CAS : 118-58-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	2227 mg/kg
Paramètre :	DL50 (MONOHYDRATE DE ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 5949-29-1)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	> 3000 mg/kg
Paramètre :	DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5840 mg/kg
Méthode :	OCDE 401
Paramètre :	DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	6300 mg/kg

Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	ATEmix
Voie d'exposition :	Dermique
Dose efficace :	négligeable
Paramètre :	DL50 (HYDROXYÉTHYLCELLULOSE, CATIONIQUE ; N°CAS : 68610-92-4)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

Dose efficace : > 4000 mg/kg
Paramètre : DL50 (BENZYL SALICYLATE (SALICYLATE DE BENZYLE) ; N°CAS : 118-58-1)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 14150 mg/kg
Paramètre : DL50 (MONOHYDRATE DE ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 5949-29-1)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Rat
Dose efficace : > 2000 mg/kg
Méthode : OCDE 402
Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 12800 mg/kg
Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 13900 mg/kg
Méthode : OCDE 402
Paramètre : DL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition : Dermique
Espèce : Lapin
Dose efficace : 20 g/kg

Toxicité inhalatrice aiguë

Paramètre : ATEmix
Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)
Dose efficace : négligeable
Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Souris
Dose efficace : 27,2 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 25 mg/l
Temps d'exposition : 6 h
Méthode : OCDE 403
Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 72,6 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Paramètre : CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)
Espèce : Rat
Dose efficace : > 10000 ppm
Temps d'exposition : 6 h
Paramètre : CL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : 125 mg/l
Temps d'exposition : 4 h
Méthode : OCDE 403
Paramètre : DL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Voie d'exposition : Inhalation (vapeur)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

Espèce : Rat
Dose efficace : 47,5 mg/l

Corrosion

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Toxicité orale subaiguë

Paramètre : NOAEL(C) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition : Par voie orale
Espèce : Rat
Dose efficace : 1730 mg/kg
Temps d'exposition : 24 h
Méthode : OCDE 408

Toxicité par inhalation subaiguë

Paramètre : NOAEL(C) (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Voie d'exposition : Inhalation
Espèce : Rat
Dose efficace : > 20 mg/l

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange contient < 0,1 % de substances ayant des propriétés potentielles de perturbation endocrinienne.

Informations complémentaires

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson

Paramètre : CL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Paramètres d'évaluation : Toxicité aigüe (à court terme) pour le poisson
Dose efficace : 11200 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

Paramètre :	CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	9640 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (MONOHYDRATE DE ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 5949-29-1)
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	440 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 203
Paramètre :	CL50 (ALKOXYLATES D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 111905-53-4)
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 1 - 10 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Méthode :	DIN 38412 / partie 15
Paramètre :	CL50 (HYDROXYÉTHYLCELLULOSE, CATIONIQUE ; N°CAS : 68610-92-4)
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	2,4 - 3,7 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Paramètre :	CL50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce :	Leuciscus idus (aunée dorée)
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 100 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	CL50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce :	Tête de boule
Paramètres d'évaluation :	Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson
Dose efficace :	> 15000 mg/l
Temps d'exposition :	96 h
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	
Paramètre :	NOEC (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce :	Ceriodaphnia spec
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	9,6 mg/l
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	
Paramètre :	EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	9200 - 14300 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	13299 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Paramètre :	EC50 (ALKOXYLATES D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 111905-53-4)
Espèce :	Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation :	Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace :	> 0,1 - 1 mg/l
Temps d'exposition :	48 h
Méthode :	OCDE 202
Paramètre :	EC50 (HYDROXYÉTHYLCELLULOSE, CATIONIQUE ; N°CAS : 68610-92-4)

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 34 - 48 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (MONOHYDRATE DE ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 5949-29-1)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 120 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Paramètre : EC50 (MONOHYDRATE DE ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 5949-29-1)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 1535 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 9714 mg/l
Temps d'exposition : 24 h
Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 48 h
Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Ceriodaphnia spec
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : 1806 mg/l

Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques

Paramètre : NOEC (ALKOXYLATES D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 111905-53-4)
Espèce : Daphnia magna (puce d'eau géante)
Paramètres d'évaluation : Chronique (à long terme) toxicité pour la daphnia
Dose efficace : > 0,1 - 1 mg/l
Temps d'exposition : 504 h
Méthode : OCDE 202

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 1000 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Algues
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 1800 mg/l
Temps d'exposition : 168 h
Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Chlorella vulgaris
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 275 mg/l

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Selenastrum capricornutum
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : 440 mg/l
Paramètre : IC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Scenedesmus subspicatus
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 100 mg/l
Paramètre : ErC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata
Paramètres d'évaluation : Aiguë (à court terme) toxicité pour les algues
Dose efficace : > 4800 mg/l
Temps d'exposition : 72 h
Méthode : OCDE 201

Toxicité sur les microorganismes

Paramètre : Toxicité bactérielle (ALKOXYLATES D'ALCOOL GRAS ; N°CAS : 111905-53-4)
Espèce : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 1000 mg/l
Paramètre : EC50 (HYDROXYÉTHYLCELLULOSE, CATIONIQUE ; N°CAS : 68610-92-4)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 2500 mg/l
Temps d'exposition : 16 h
Paramètre : EC50 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : > 100 mg/l
Paramètre : EC0 (MONOHYDRATE DE ACIDE CITRIQUE ; N°CAS : 5949-29-1)
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 10000 mg/l
Paramètre : EC10 (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Espèce : Pseudomonas putida
Paramètres d'évaluation : Toxicité bactérielle
Dose efficace : 5175 mg/l
Temps d'exposition : 18 h

Station d'épuration

Paramètre : EC50 (ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5)
Inoculum : Effets dans les stations d'épuration
Dose efficace : 5800 mg/l
Temps d'exposition : 4 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique

Pas de données disponibles.

Biodégradation

Paramètre : Biodégradation (PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0)
Inoculum : Degré de dégradabilité
Paramètres d'évaluation : Aérobie
Taux de décomposition : > 95 %
Méthode : OCDE 301E

Tous les principes actifs sont biodégradables au cours de la dilution qui a lieu dans les eaux usées. Les matières organiques sont biodégradables lors de la dilution ayant lieu dans les eaux usées.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Distribution

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange contient < 0,1 % de substances ayant des propriétés potentielles de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

12.8 Autres informations écotoxicologiques

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface/les eaux souterraines.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)

Après utilisation conforme

Opérations d'élimination

Éliminer en observant les réglementations administratives. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Opérations de valorisation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Concentré/quantités plus importantes: 07 06 04* autres solvants organiques.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

SOLUTIONS D'ETHANOL

Transport maritime (IMDG)

ETHANOL, SOLUTION

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ETHANOL, SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3
Code de classification : F1
Danger n° (code Kemler) : 30
Code de restriction en tunnel : D/E
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger : 3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3
Numéro EmS : F-E / S-D
Dispositions particulières : LQ 5 I · E 1
Étiquette de danger : 3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

Dispositions particulières : E 1
Étiquette de danger : 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autorisations et limites d'utilisation

Limites d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

Directives nationales

Notice explicative sur la limite d'occupation

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce mélange n'a pas fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Commission European

CED = Catalogue Européen des déchets

CEN = Comité européen de normalisation

CL50 = Concentration létale médiane

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

CMR = Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction

CO₂ = Dioxyde de carbone

COV = Composés organiques volatils

CPSE = Concentration prédite sans effet (PNEC)

DL50 = Dose létale médiane

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EC50 = Concentration efficace médiane ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

IATA = Association internationale du transport aérien

ICAO-TI = L'Organisation de l'aviation civile internationale - instruction technique

IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses LogKoe/Log Pow = Coefficient de partage

Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Nom commercial du produit : MD 550 Nettoyant pour crachoirs
Mise à jour : 12.12.2023
Date d'édition : 17.01.2024

Version (Révision) : 7.2.0 (7.1.0)

octanol/eau
MARPOL 73/78 = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
Mention EUH = Mention de danger spécifique CLP
Mention H = Mention de danger SGH
NE = Norme Européenne
NOEC/NOEL = Concentration/Dose sans effet observable
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques
ONU = Nations Unies
PBT = Persistants, Bioaccumulables et Toxiques
PNEC = Concentration sans effet prévue (CPSE)
REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH/GHS = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
STOT-RE/TSOC-ER = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
STOT-SE/TSOC-EU = Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique
SVHC = Substances extrêmement préoccupantes
TLV/STEL = La valeur limite de courte durée (VLCT)
TLV/TWA = Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
UE = Union Européenne
vPvB/tPtB = Très persistant et très bioaccumulable

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

La classification a été effectuée selon les méthodes d'évaluation de la directive (CE) n° 1272/2008 [CLP].

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

16.7 Informations complémentaires

Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.